

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Marine nationale**

**Texte n°65**

**CIRCULAIRE N° 0-22036-2009/DEF/DCCM/PERS/MIL**

relative au concours sur titres ouvert en 2009 pour le recrutement au grade de commissaire de 2e classe dans le corps des commissaires de la marine.

*Du 20 avril 2009*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « personnel » ; bureau « personnel militaire ».*

**CIRCULAIRE N° 0-22036-2009/DEF/DCCM/PERS/MIL relative au concours sur titres ouvert en 2009 pour le recrutement au grade de commissaire de 2e classe dans le corps des commissaires de la marine.**

*Du 20 avril 2009*

NOR D E F B 0 9 5 0 8 7 0 C

---

*Références :*

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008. ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3).
- b) Décret n° 2008-950 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 32 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 332.1.2.2, 512.2.1) modifié.

*Référence de publication :* BOC N°16 du 15 mai 2009, texte 65.

---

1. Un concours sur titres pour le recrutement au grade de commissaire de 2<sup>e</sup> classe dans le corps des commissaires de la marine est organisé en 2009.

Le nombre de places offertes à ce concours est fixé par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française.

Conformément au point 3. de l'article 4 du décret de référence b), peuvent faire acte de candidature à ce concours, sous réserve de remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des commissaires de la marine, les candidats titulaires d'un diplôme figurant sur la liste établie par arrêté du ministre de la défense et âgés de vingt-sept ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. Les épreuves sportives auront lieu le 30 avril 2009 à Paris.

Les épreuves orales auront lieu à Paris les 19 et 20 mai 2009 à Paris.

3. Les dossiers de candidature devront être adressés à la direction centrale du commissariat de la marine (sous-direction « personnel ») pour le 29 avril 2009 au plus tard.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du commissariat de la marine,*

Hubert SCIORELLA.